

Bernadette Seibel
Sociologue

ELOGE DE LA DIFFÉRENCE

TRANSFORMATION ET STRUCTURATION DE LA PROFESSION DE BIBLIOTHÉCAIRE*

LES TRANSFORMATIONS rapides du nombre et de l'éventail des catégories de personnels constituent un des aspects les plus significatifs des changements qui ont affecté la profession de bibliothécaire depuis le milieu des années soixante. L'accroissement des membres d'une profession aussi ancienne coïncide avec les succès rencontrés par les nouveaux espaces publics offrant loisirs culturels et documentation et avec la multiplication des établissements universitaires, consécutive à l'extension du volume des étudiants. L'analyse des transformations de l'offre culturelle au travers des activités d'animation des bibliothèques publiques¹ a en effet montré comment l'extension du champ d'action de l'institution était liée à l'apparition concomitante d'un large public et à l'élargissement du recrutement de professionnels, dotés de caractéristiques sociales et scolaires différentes.

Cependant, la croissance du nombre et de la complexité des bibliothèques n'est que l'un des éléments qui ont contribué à l'évolution morphologique de la profession : d'autres facteurs externes, comme la politique volontariste de création de postes dans le secteur de l'Etat et dans celui des collectivités locales doivent être pris en considération pour situer le cadre dans lequel s'est développé le corps professionnel des bibliothécaires. Une fois ce contexte cerné, il convient de s'interroger sur les conditions institutionnelles (filiales de formation, reconnaissance juridique) et sociales qui ont affecté la transformation de la profession, ainsi que sur la nature de ces modifications et sur leurs effets, tant au niveau du renouvellement de l'institution culturelle qu'au niveau de la structuration d'une profession d'intermédiaires culturels et de sa position dans la structure sociale.

L'observation de ces évolutions conduit à se poser les questions suivantes : quelles sont les possibilités et les modalités de ces transformations ? Affectent-elles de

manière identique les diverses catégories de bibliothécaires ? Quelles modifications entraînent ces changements dans l'organisation interne de la profession, mais aussi dans la position de la profession à l'intérieur du champ de production et de circulation des biens culturels ?

Face à ces différentes questions, la recherche s'est fixé comme objectif l'analyse de la différenciation interne de la profession dont l'activité de médiation culturelle consiste à organiser la collecte, le traitement et la diffusion de biens et messages culturels, produits par d'autres, auprès de publics différenciés par leurs intérêts, leurs modes d'utilisation de l'institution, leurs caractéristiques sociales. Elle voudrait ainsi contribuer à éclairer les facteurs et mécanismes de changement à l'intérieur de la profession, sous l'inflexion des innovations technologiques et sociales, et de la transformation de la demande.

LES PREMIERS TEMPS

On comprendra que l'on ne puisse analyser la situation actuelle de la profession de bibliothécaire sans référence aux modèles qui prévalaient dans un état antérieur de la profession. Rappelons en quelques mots que ce métier a, de l'antiquité jusqu'au *xx*^e siècle, été essentiellement axé sur les fonctions de conservation et d'érudition. Il faut attendre le milieu du *xx*^e siècle pour observer un changement radical de l'attitude d'une fraction des bibliothécaires au regard de l'institution. Inspirés par les idéaux démocratiques, ils entendent mettre les richesses bibliographiques, qui restaient le privilège d'un petit nombre, à la disposition de tous et se proposent de communiquer les connaissances grâce à l'exploitation et à l'utilisation des ressources de la bibliothèque. A côté du bibliothécaire érudit et bibliophile, dont la fonction principale avait été la conservation des trésors intellectuels de l'humanité, apparaît le bibliothécaire éducatif des bibliothèques populaires, celui qui considère l'institution comme un instrument de formation et se met au service du public pour le guider.

*Cet article est une présentation limitée d'une recherche plus générale sur la profession de bibliothécaire, qui sera publiée début 1988 à la Documentation française.

1. Bernadette SEIBEL, *Bibliothèques municipales et animation*, Paris, Dalloz, 1983.

De l'éducation à l'animation

La dénonciation par Eugène Morel, au début du ^{xx}^e siècle, de la caricature de bibliothèque que constituaient à ses yeux les bibliothèques populaires, et ses tentatives, jointes à celles de l'ABF (Association des bibliothécaires français), pour introduire l'idée d'une « librairie publique » selon le modèle anglo-saxon, rencontrèrent une résistance très forte des professionnels entre les deux guerres mondiales. C'est pourtant au cours de cette période qu'apparaissent des innovations majeures dans l'exercice du métier, sous l'influence américaine, dans le cadre de l'aide aux régions dévastées, notamment la première école

française de bibliothécaires, dont seront issus, en 1936, les animateurs de l'Association pour le développement de la lecture publique.

La création, en 1945, de la Direction des bibliothèques apparaît comme une volonté d'homogénéisation du groupe professionnel sur la base d'une identité statutaire et d'une formation et compétence spécifique. En effet, les bibliothécaires traditionnels craignaient, comme ils l'ont exprimé dans les années 30, de se voir submergés par les « non-professionnels » issus du courant des bibliothèques populaires qui ne requéraient pas pour leur fonctionnement de personnels d'un niveau intellectuel et technique élevé. « Octroyées »

par la bourgeoisie dirigeante libérale² au nom de préoccupations moralisatrices et éducatives, ces bibliothèques reposaient sur le bénévolat. Le long effort de reconnaissance interne des personnels des bibliothèques de lecture publique par le pôle savant et érudit de la profession, détenteur du savoir légitime et de la garde de ce savoir, coïncide avec l'apparition, lente mais inexorable, d'un vaste marché dû à l'élévation du niveau culturel des Français, et à la croissance des besoins collec-

2. Noë RICHTER, « L'Histoire de la lecture publique en France », *Bull. Bibl. France.*, t. 22, n° 1, 1977.

L'enquête

L'objet

La recherche porte sur les bibliothécaires « professionnels » : ceci inclut les agents pouvant se réclamer d'une forme identique d'organisation des activités professionnelles — la pratique salariée —, d'une entrée institutionnalisée dans la profession, repérable par l'organisation de formations plus ou moins longues et sélectives, et des modes de recrutement spécifiques. Sont donc concernés les agents de la fonction publique de catégorie A (conservateurs et bibliothécaires municipaux de 1^{re} et 2^e catégorie), les bibliothécaires-adjoints, ainsi que les agents contractuels de même niveau en exercice dans les bibliothèques publiques (bibliothèques municipales — dont Paris —, centrales de prêt, Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou) et universitaires, les grands établissements, les bibliothèques spécialisées, la Bibliothèque nationale et l'Administration. Sont exclus les bibliothécaires bénévoles ou en cours de professionnalisation (entreprises, hôpitaux, associations, etc.), ainsi que les agents de catégorie C travaillant en bibliothèque (magasiniers ou employés), ceux-ci n'ayant suivi aucune formation spécifique.

Depuis le début des années 50, les distinctions administratives entre bibliothécaires sont devenues plus claires grâce à l'insertion majoritaire dans la fonction publique de l'Etat ou des collectivités locales. Celle-ci définit en effet les carrières et les rémunérations, et garantit des conditions sociales d'exercice de la profession très proches : similitude, relative, des modes de recrutement et des emplois dans le même type d'institution, pour toutes les bibliothèques relevant du secteur public. Les professionnels qui y exercent se distinguent donc des bibliothécaires du secteur associatif ou privé — entreprises notamment — qui, souvent salariés, exercent parfois bénévolement. Recrutés différemment, de formation inégale, ceux-ci ont toutefois la même prétention au titre.

En l'absence de données autres qu'administratives permettant d'apprécier la morphologie de la profession à des époques différentes, on a été conduit à effectuer une enquête auprès des bibliothécaires « professionnels » en exercice en 1983, en posant l'hypothèse que l'analyse par génération apporterait, indirectement, des éléments de comparaison sur les états successifs de structuration de la profession.

La méthode

L'essentiel de la recherche repose sur une enquête effectuée, en 1983, par sondage aléatoire au 1/6^e auprès d'un échantillon représentatif de 1 053 personnes ventilées par moitié, comme l'ensemble des bibliothécaires, entre les personnels de l'Etat et les personnels des collectivités locales. Elle s'est accompagnée d'une soixantaine d'entretiens semi-directifs.

Administrée par voie postale, l'enquête a donné lieu à deux relances systématiques, grâce auxquelles le taux de réponses s'élève à 67 % de l'échantillon initial. Les taux de réponse, par catégorie, ont été suffisamment voisins pour que le redressement de l'échantillon soit possible. Les résultats ont été dépouillés à partir de cet échantillon grâce au logiciel NLT du service informatique du ministère de la Culture et de la Communication. La confidentialité et l'anonymat des réponses ont été rigoureusement respectés.

La lecture des résultats statistiques ne doit pas entraîner de contresens : ils n'expriment que des tendances générales, qui laissent à chaque individu sa particularité et ses caractéristiques liées à son histoire personnelle. Ils ne doivent pas être confondus avec des normes d'action et d'attitudes, ni être perçus comme des mécanismes irréversibles, mais constituent un élément de réflexion, même incomplet, sur un groupe professionnel.

R

tifs liés à la progression générale du niveau de vie.

Aussi n'est-ce sans doute pas par hasard si les orientations préconisées par une petite équipe de bibliothécaires regroupés au sein de l'ABF, à l'origine dans la « section des petites et moyennes bibliothèques à rôle éducatif³ », émergent dans la décennie 1960-70, à une époque marquée par l'expansion scolaire et universitaire, alors que, dans les zones urbaines en plein développement, se manifeste un intérêt croissant pour le développement culturel.

Avec l'affirmation d'un nouveau rôle professionnel d'animateur qui « doit se préoccuper davantage de la diffusion des connaissances que de la conservation des documents », l'accent est mis à nouveau, mais reformulé, sur le rôle éducatif de l'institution, en opposition avec la prédominance toujours vivace des bibliothèques de conservation. Ayant retrouvé ses racines dans la référence éducative anglo-saxonne, ce mouvement est animé d'un nouvel esprit professionnel qui vise à diffuser au nom de l'efficacité de l'action une nouvelle bibliothéconomie, c'est-à-dire une compétence spécifique et un esprit de recherche différent ; il préconise en outre de s'appuyer sur une autre dynamique professionnelle : l'échange, l'entraide mutuelle et la promotion de la profession, toutes choses qui seront à l'origine du plan de 1967 sur le développement de la lecture publique.

Or, au moment où la profession cherche à étendre son monopole sur de plus larges activités, comme l'exprime la reconnaissance institutionnelle de la diversification des publics et des moyens d'action vers ces publics, se développe hors de la profession un groupe professionnel concurrent, porteur d'une nouvelle conception de l'accès au document, en réaction contre la tradition française spécialisée. A la conservation en magasin, au service bibliographique, elle oppose la fourniture personnalisée de données factuelles et la formation des utilisateurs.

Et le documentaliste vint...

La création de l'Institut national des techniques documentaires à la fin des années cinquante, celle de l'Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés en 1963, sont l'expression de ce mouvement de contestation de fractions nouvelles d'intermédiaires culturels, contestation qui s'effectue là encore moins par distinction, comme dans les pays anglo-saxons, que par opposition aux associations qui contrôlent la profession et les conceptions administratives de l'accès au document. Sur la base d'une demande différenciée d'information se constitue donc à la même période un nouveau groupe professionnel, les documentalistes, qui tendent à s'affranchir de l'appellation de bibliothécaire pour mieux la remettre en cause de l'extérieur. Tournés vers la gestion de l'information, ils tentent de développer une identité professionnelle et sociale, dont on peut faire l'hypothèse qu'elle objective la position sociale de ses membres (développement d'associations professionnelles distinctes, journaux professionnels différents, formation séparée, condition d'exercice dissemblable : secteur privé, etc.).

L'extension du salariat, et la résorption du bénévolat, avec l'application du statut de la fonction publique à une fraction croissante de bibliothécaires, corrélatif du déplacement progressif des représentations de la connaissance et de l'accès à la connaissance (idée d'information, de communication), concourent à faire exister le travail de fractions nouvelles de professionnels. Comme il vient de l'être suggéré, ce processus semble avoir supposé un travail de redéfinition qui s'est effectué en opposition avec le modèle traditionnel de conservation ; il s'est appuyé sur les pratiques professionnelles les plus éloignées de l'héritage savant, diffusion et pédagogie, et a organisé pour leur imposition des stratégies collectives, au sein des associations professionnelles et notamment des syndicats. Le travail pour « briser symboliquement » la conservation s'est exprimé dans la tentative de réaménagement taxinomique, documentaliste par opposition à bibliothécaire, bibliothécaire-animateur par opposition à conservateur, mais il faut bien convenir que ces distinctions n'ont pu s'imposer définitivement par l'élaboration de

statuts permettant la consolidation de leur position.

Facteurs de différenciation

L'objectif de cette recherche étant l'analyse de la différenciation interne de la profession de bibliothécaire, ont été examinés les effets combinés de l'origine sociale, du recrutement et des conditions d'exercice du métier sur ses représentations et sur les manières de l'exercer. Cependant, l'évolution de la structure interne d'un groupe professionnel n'étant intelligible qu'à condition de la référer au cadre à l'intérieur duquel s'est développée la profession, il convient de rappeler que la définition administrative des emplois de bibliothécaires a connu une relative unification de la situation juridique des agents professionnels avec l'édiction du statut général des fonctionnaires en 1946.

Ce processus d'homogénéisation semble toutefois avoir exercé des effets contradictoires puisqu'il a fait apparaître de nouveaux principes de différenciation. La modification des statuts des personnels d'Etat et des personnels municipaux, intervenue au début des années cinquante, contribue à distinguer objectivement deux corps différents — Etat et collectivités locales — et à accroître l'importance catégorielle en fondant explicitement la hiérarchie entre catégories sur une division fonctionnelle du travail.

Pourtant, les catégories administratives ne constituent pas le facteur déterminant de la différenciation interne de la profession. *L'hétérogénéité*, relative par ailleurs, de la profession réside dans les rapports qui se sont instaurés entre l'évolution du recrutement social de la profession, la diversité croissante des utilisateurs et l'élargissement des services qui leur sont proposés.

Les diverses catégories de bibliothèques n'ont pas été affectées de manière identique par l'accroissement du public, lié à l'élévation du niveau de formation de la population française. Les plus touchées par ces transformations ont été principalement les bibliothèques universitaires et les bibliothèques de lecture publique, si l'on en juge par la comparaison avec la relative stabilité de la demande dans les équipements dotés de fonds prestigieux. Des modes différents d'intervention du bibliothécaire ont vu le jour dans ces établissements.

3. Jean HASENFORDER, « Un Mouvement pour le développement des bibliothèques publiques : les origines de la section des bibliothèques publiques de l'Association des bibliothécaires français », *Médiathèques publiques*, (à paraître).

Grâce à l'impact du service rendu au public, il y était en effet possible de remettre en cause la définition traditionnelle du métier en s'appuyant, ou en anticipant, sur de nouvelles demandes des utilisateurs.

Si la forme générale de l'activité de bibliothécaire est identique, quel que soit le secteur considéré — salariat, absence de recherche de profits économiques, service public —, on note des différences dans les conditions d'exercice de la profession: Celles-ci tiennent au degré de spécialisation ou d'antériorité des biens sélectionnés, ainsi qu'aux probabilités et aux manières inégales d'être en contact avec les diverses catégories d'utilisateurs. De plus, le *niveau de concurrence* qui pèse sur la diffusion des biens culturels, des plus répandus aux plus rares ou aux plus savants, est un élément de cette différenciation: la situation de monopole de la Bibliothèque nationale est par exemple aux antipodes de celle des professionnels qui sont confrontés, dans leurs activités de diffusion culturelle, à la pratique d'autres agents culturels, dont il leur importe de se démarquer. A cette confrontation inégale avec des catégories différentes de publics, pouvant parfois être des concurrents du droit de « référence » du bibliothécaire, se sont ajoutées des modifications liées aux *innovations technologiques*. Celles-ci ont permis d'améliorer l'accès aux œuvres ou à l'information, notamment par la production élargie de références; leur implantation a déclenché en outre des modifications dans l'organisation du travail et des prises de position très diverses au-delà desquelles s'exprime la variété des représentations du métier et de son avenir.

TRANSFORMATION DE LA PROFESSION

Les bibliothèques universitaires, dans la décennie 55-65, ont été l'objet de transformations importantes. Le doublement des effectifs des étudiants entre 1950 et 1960, son triplement entre 1970 et 1977 — aussi bien en province qu'à Paris —, l'accroissement corrélatif d'enseignants destinés à encadrer les nouveaux arrivants sur le marché universitaire, ont induit un certain nombre de mesures, qui ont eu un effet décisif sur le fonctionnement des bibliothèques universitaires. La rénovation du parc immobilier — commen-

cée dès 1955 et poursuivie jusqu'en 1975 —, la transformation des méthodes d'enseignement et de recherche ont suscité chez les personnels des bibliothèques universitaires et de la Direction des bibliothèques une réflexion approfondie qui déboucha, en 1962, sur une réforme de l'organisation technique des bibliothèques centrales d'université, menée conjointement à une politique d'accroissement et de formation du personnel professionnel démarrée peu avant 1960.

On comprend alors pourquoi la politique de recrutement pratiquée par l'Etat pendant cette période a été principalement dirigée sur l'amélioration de l'encadrement dans les bibliothèques universitaires, au détriment de la lecture publique.

Extension

Entre 1950 et 1966, le nombre des agents de catégorie A est passé de 367 à 501, tandis que celui des sous-bibliothécaires, d'environ 170 en 1950, atteignait le chiffre de 290 en 1966. Pendant la période suivante — 1967-1977 —, le volume des recrutements s'amplifie pour les deux catégories: le nombre des conservateurs passe de 501 à 1 193, celui des sous-bibliothécaires de 290 à 1 572.

Malgré l'expansion du corps des conservateurs, ce sont en fait les bibliothécaires-adjoints qui ont fourni le gros des troupes au développement des bibliothèques universitaires. De soixante-dix environ en 1950⁴, ils sont passés à 583 en 1970, tandis que, pendant la même période, les sous-bibliothécaires de la Bibliothèque nationale, plus nombreux au départ — une trentaine en 1946 —, atteignaient une centaine en 1953. Cette progression s'est fortement ralentie par la suite.

La publication du *Livre noir des bibliothèques universitaires* en 1973, les débats du Colloque de Gif-sur-Yvette en 1975 et les nombreuses journées d'études qui se sont succédé à cette date sur la fonction documentaire des bibliothèques universitaires sont l'expression du malaise qui s'installe,

à cette époque, dans la fraction la plus nombreuse de la profession, par suite de l'abandon des orientations du VI^e plan proposées en 1968.

Or, c'est au moment où les bibliothèques universitaires entrent en crise, que le développement de la lecture publique, et plus précisément des bibliothèques municipales, prend un tournant décisif. Certes, l'immédiat après-guerre avait vu la création d'un réseau de bibliothèques centrales de prêt, mais le rythme d'accroissement en était assez lent, en moyenne, environ deux par an. C'est seulement entre 1964 et 1970 que s'opéra le décollage des BCP, avec la création d'une trentaine de bibliothèques et l'accroissement correspondant du nombre de professionnels affectés à la desserte des départements.

En outre, la prise en compte des objectifs proposés par le groupe d'études de 1968⁵ a entraîné un essor remarquable de la lecture publique municipale dans le cadre du plan décennal 1968-1977. L'action conjuguée de l'Etat et des collectivités locales, notamment entre 1968 et 1974, a également permis un accroissement sans précédent du nombre de bibliothèques, et, parallèlement, l'extension du nombre de professionnels.

Ainsi, entre 1969 et 1976, les bibliothécaires-adjoints, hors Paris, se sont accrus de 126 % et les bibliothécaires de 1^{re} et 2^e catégorie de 90 %. Pour la période suivante (1976-1983), les taux sont respectivement de 118 % et 130 %.

Diversification sociale

L'entrée massive de jeunes professionnels dans la fonction publique de l'Etat entre 1963 et 1975 et, après 1975, dans celle des collectivités locales, s'est accompagnée de *transformations de la base sociale du recrutement*. Au rajeunissement de la profession, consécutif à l'intensité du recrutement, a correspondu une diversification des catégories sociales déjà présentes. Après 1975, des agents d'origine populaire entrent, en

4. La norme en personnel professionnel lors d'une création de BCP était de 1 conservateur et 2 bibliothécaires-adjoints.

5. Cf. VI^e Plan, Rapport « Bibliothèques et lecture publique », *Bibliographie de la France*, juillet 1971.

forte proportion, tandis que le recrutement des professionnels issus des classes supérieures diminue proportionnellement. Les classes moyennes, quant à elles, fournissent une part relativement stable de bibliothécaires. On constate en effet une augmentation progressive de la part des classes populaires dans les plus jeunes strates d'âge et, corrélativement, une baisse de la proportion des classes supérieures : s'ils ne sont que 15,3 % dans la génération des plus de 50 ans, les agents issus des classes populaires représentent 27,5 % des moins de 35 ans, tandis que la proportion d'agents issus des classes supérieures passe de 45,3 % à 33,5 % pour les mêmes groupes d'âges.

Cette modification du recrutement dissimule cependant des chances très inégales d'accès à la profession. Celles-ci se sont améliorées pour toutes les catégories sociales entre la génération des bibliothécaires âgés de plus de cinquante ans et celle des moins de 35 ans, mais l'appartenance aux fractions intellectuelles induit, surtout pour les femmes — et ce quelle que soit la génération considérée —, les probabilités les plus fortes d'entrée dans la profession. En outre, si le caractère féminin de la profession (87 %) n'a pas été modifié, il semble toutefois s'être opéré une modulation sexuelle du recrutement selon l'origine sociale : les probabilités d'accès des fractions intellectuelles des classes moyennes et supérieures se sont fortement accrues avec l'extension de la profession (notamment celles des femmes), tandis qu'on observe une tendance identique pour les catégories originaires de familles de cadres moyens et supérieurs de la fonction publique (à plus forte connotation masculine). Ces fractions sociales sont numériquement importantes dans la plus jeune génération.

Accroissement du niveau d'études

Ces facteurs de différenciation sont néanmoins tempérés par l'effet homogénéisant de l'inculcation scolaire et universitaire. On note en effet une *élévation générale* du niveau de formation universitaire, et une très grande *unité des filières d'études* de l'enseignement secondaire et supérieur qui conduisent à la profession, malgré la diversité des procédures institutionnelles d'accès et des modes de

sélection en vigueur selon les époques et les secteurs d'emplois (concours ou examen).

Coexistent donc dans la profession des agents dotés de caractéristiques scolaires très différentes selon les époques du recrutement. La génération des plus de 50 ans, composée majoritairement de fonctionnaires de l'Etat, s'organise autour de deux pôles de qualification : l'un, très spécialisé, regroupe des agents de catégorie A, titulaires pour 55 % d'entre eux d'un DEA, doctorat, ou diplôme d'une grande école, comme l'Ecole des Chartes, du Louvre ou des Langues orientales ; l'autre, faiblement qualifié — 39 % de cette tranche d'âge n'a pas le baccalauréat —, rassemble les bibliothécaires-adjoints, recrutés dans les années cinquante, pour faire fonctionner les bibliothèques centrales de prêt et les bibliothèques universitaires.

Dans la plus jeune génération — moins de 35 ans —, le niveau d'études s'homogénéise autour de la licence-maîtrise. Cette évolution affecte principalement les bibliothécaires municipaux qui, de 32 % de licenciés dans la strate des plus de 50 ans, passent à 84 % dans celle des moins de 35 ans. Il en est de même pour les personnels de catégorie B, notamment ceux du secteur de l'Etat : le taux de licenciés passe de 17 % (génération des plus de 50 ans) à 52 % (génération des moins de 35 ans), rejoignant celui, déjà plus élevé comparativement, des personnels communaux (40 % et 47 % pour les mêmes tranches d'âge).

Cet accroissement général du niveau d'études s'accompagne d'une excellence scolaire accrue des nouveaux arrivants dans la profession : 31 % de détenteurs d'une mention dans la strate la plus âgée, 51 % chez les moins de 35 ans. Ces élèves sont principalement issus des filières A et D au baccalauréat post-1968 (60 %), et d'origine sociale moyenne.

Spécialistes ou polyvalents

Le recrutement de la profession dans les filières littéraires de l'enseignement secondaire et supérieur reste majoritaire, quelle que soit l'époque considérée : 13 % seulement des professionnels détenteurs du baccalauréat sont passés par une terminale C ou D, alors qu'en 1975, à titre de comparaison, 39 % des bacheliers français

étaient issus de ces filières. De la même façon, la formation des bibliothécaires diplômés de l'enseignement supérieur est exclusivement littéraire et universitaire : 5 % d'entre eux seulement sont passés par une grande école, 3 % ont une formation scientifique et technique, et 4 % juridique. L'orientation en lettres est la suite logique des cursus majoritairement suivis par les bibliothécaires dans l'enseignement secondaire avec, comme spécialité dominante, les lettres classiques (10 %), modernes (21 %), l'histoire (23 %), les langues ne représentant que 17 % des diplômés.

Pourtant, cette apparente similitude des trajectoires scolaires, essentiellement littéraires, n'induit pas systématiquement des rapports identiques à la culture. Les jeunes professionnels, par contraste avec la génération la plus âgée, ont en commun d'avoir été exposés pendant un temps suffisamment long (2 à 4 ans au moins après le baccalauréat) aux effets d'un système d'enseignement supérieur qui s'est considérablement transformé, tant dans ses contenus (interdisciplinarité, création de nouvelles disciplines), que dans ses modes d'enseignement (savoirs moins dogmatiques). On pourrait donc penser que ces différentes générations entretiennent avec l'institution scolaire, et plus généralement avec le monde intellectuel, un rapport différent. Pourtant, les aspects secondaires de la réussite scolaire et universitaire, la structure et le volume du capital culturel acquis, le temps de passage par le système d'enseignement et les acquis culturels obtenus hors de l'école sont autant d'indicateurs des manières différenciées, par lesquelles les bibliothécaires ont appris leur métier d'intermédiaire intellectuel. Ainsi, par exemple, la variété des intérêts universitaires des diplômés de lettres classiques s'oppose à la polarisation du goût des diplômés de lettres modernes — dont 21 % seulement ont obtenu un diplôme dans une autre discipline. Par ailleurs, la diversité des spécialités obtenues — quand les conditions de leur réalisation ont pu être réunies — se caractérise par une curiosité encyclopédique ou extra-scolaire (architecture, animation, théâtre, sciences humaines, etc.), plutôt que par la poursuite d'intérêts spécialisés nécessitant la maîtrise éventuelle d'autres disciplines (langue, histoire de l'art, etc.). 42 % des diplômés de lettres classiques ont pour-

tant obtenu un diplôme dans une autre discipline.

De plus, la signification des études littéraires peut varier selon que l'orientation s'inscrit dans une large constellation de choix, ou se trouve contrainte, malgré une bonne réussite scolaire, par des limitations successives imposées aux différentes étapes du cursus scolaire. Ainsi, l'éclectisme des intérêts universitaires d'une fraction des diplômés de l'enseignement supérieur issus des classes populaires procède moins d'un « dilettantisme distingué » que d'une volonté d'accéder le plus rapidement possible, et au moindre coût, au titre scolaire et à sa rentabilisation professionnelle.

Historiquement située — licences libres —, cette attitude est à l'origine d'une vision professionnelle et efficace du métier. Elle s'oppose radicalement à l'accumulation des formations à haut rendement social des agents issus des classes supérieures, notamment celles des femmes dont l'intérêt pour les choses de goût les pousse à fuir dans l'imaginaire et à valoriser les spécialités les plus éloignées des valeurs scolaires par leur caractère abstrait, esthétique et désintéressé. L'entrée dans la profession, après des études supérieures d'une durée toujours plus longue — à niveau d'étude identique — que celle des professionnels issus des classes populaires, s'est en effet plus souvent effectuée sur une représentation

désintéressée du métier : c'est l'occasion de satisfaire des inclinations développées lors de la vie étudiante, sans avoir toujours bien perçu leur actualisation professionnelle.

Les carrières scolaires des agents issus des classes moyennes, quant à elles, se caractérisent par une propension élevée à la thésaurisation intellectuelle, à forte détermination scolaire, si l'on en juge par le nombre de licences obtenues, la variété des intérêts poursuivis dans l'enseignement supérieur, la poursuite d'études après l'entrée dans la profession. Le milieu de travail s'avère en effet particulièrement stimulant par ses valeurs implicites et ses facilités temporelles ou d'accessibilité intellectuelle, dès lors que les conditions d'aspiration à la capitalisation culturelle sont réunies.

Le rapport au savoir

Les effets combinés des carrières scolaires et de l'origine sociale peuvent rendre compte de la différenciation du rapport au savoir qui sous-tend implicitement l'entrée dans la profession : intérêt pour la recherche et l'acquisition de connaissances, pour soi et pour autrui, des agents issus des classes populaires ; méthode, thésaurisation intellectuelle, spécialisée ou encyclopédique, des professionnels originaires des classes moyennes ; intérêt pour la forme

logique, artistique ou littéraire des bibliothécaires appartenant par leur origine sociale aux classes supérieures.

S'agissant d'une profession pour laquelle le titre scolaire est une condition nécessaire d'accès, l'école apparaît comme un élément central de l'unité des représentations professionnelles, même si l'intériorisation des valeurs scolaires s'exprime, selon les positions occupées dans l'espace professionnel, dans les rapports différents au système scolaire, rapports caractérisés, selon le cas, par l'adhésion la plus conforme à ces valeurs ou, au contraire, par leur contestation. La croyance au bien-fondé de l'accès de tous à la culture est largement partagée par l'ensemble des professionnels, ainsi que la valorisation du désintéressement dans les échanges quotidiens et de l'autonomie dans l'exercice du jugement, sur lequel repose le pouvoir de « référence » du bibliothécaire.

Cependant, l'analyse fait apparaître la coexistence d'agents qui entretiennent avec le savoir et les instances de consécration de la culture légitime (le système d'enseignement), des rapports très différents selon les effets combinés du mode de génération scolaire (au sens de *genere* : produire) et de l'origine sociale. Ainsi, au passage, interrompu ou non, par le système éducatif antérieur à 1968 ou par une grande école (quelle que soit l'époque),

R

correspond plus souvent une forte intériorisation de la hiérarchie culturelle légitime. Celle-ci s'exprime dans les pratiques professionnelles par l'adhésion à la hiérarchie traditionnelle des activités et des postes selon un ordre « continu », des plus manuelles aux plus conceptuelles et prestigieuses de production intellectuelle, ainsi que par l'alignement sur les valeurs intellectuelles les plus conformes : autonomie, artisanat intellectuel solitaire et indépendant. Cette conformité scolaire marque également les représentations de la compétence professionnelle définie ici par l'approfondissement des connaissances, par domaines de spécialisation ou autodidaxique, et par la maîtrise de techniques professionnelles de normalisation intellectuelle.

En revanche, les dispositions acquises lors d'une acculturation scolaire postérieure aux années 60 sont marquées par les effets différents du système scolaire. Celui-ci est caractérisé à cette période par des modes d'élimination et de « labelisation » moins précis, une formation universitaire plus éclectique et un rapport plus libertaire à l'autorité intellectuelle. Curiosité, esprit critique, coopération, telles sont les vertus intellectuelles prônées par la jeune génération de bibliothécaires, vertus rendues par ailleurs nécessaires par l'amplitude et l'organisation de la diffusion de l'information d'une part et les politiques culturelles de décloisonnement d'autre part.

De plus, la translation générale du niveau d'étude a pour principal effet la généralisation et la valorisation chez les jeunes professionnels d'une compétence culturelle générale, associée à l'idée de polyvalence, et l'apparition de nouvelles formes d'autodidaxie. Celles-ci visent moins au rattrapage du retard scolaire initial par la succession des activités et des postes susceptibles d'offrir des « ouvertures » sur des intérêts divers, qu'au perfectionnement d'une culture d'actualité, grâce à l'entrée dans une profession, dont l'exercice peut tenir lieu d'instance de formation générale permanente. Quant à la « culture générale », tournant le dos à la culture érudite de type humaniste, elle se caractérise par l'éclectisme des intérêts plus que des connaissances, la maîtrise des méthodes ou techniques permettant d'accéder ou de faire accéder aux savoirs, plus que l'acquisition de savoirs ; elle nécessite enfin la

mise en œuvre d'une pensée logique et synthétique plutôt qu'analytique et descriptive.

STRUCTURATION DE L'ESPACE PROFESSIONNEL

L'analyse factorielle des positions professionnelles et la projection des variables illustratives des représentations et attitudes vis-à-vis du métier conduisent à expliciter les principes de structuration de la profession. En effet, le premier facteur de différenciation des positions dans l'espace professionnel réside dans le volume du capital culturel, incorporé lors de l'acculturation familiale, ou acquis scolairement. C'est donc le volume et la structure du savoir, notifié par le rapport titre scolaire/origine sociale, qui fonde la structuration de la profession et non l'appropriation des techniques spécialisées.

Le pouvoir de référence

À la maîtrise de connaissances théoriques systématiques et explicites certifiées une fois pour toutes par l'obtention d'un concours de grande école (Chartes, ENSB), s'oppose la déposition de l'organisation intellectuelle de la pratique professionnelle dans l'exécution des règles (catalogage) ou l'attitude de la personne (capacités relationnelles), érigées en techniques professionnelles.

L'excellence de la culture, sorte de « bien de famille » des professionnels issus le plus souvent de la bourgeoisie patrimoniale (intérêt pour le livre-objet) ou intellectuelle (culture caractérisée par la maîtrise « talentueuse » des contenus textuels et iconographiques ou par la contemplation esthétique et désintéressée des livres les plus rares), se différencie de la compétence culturelle méritocratique des professionnels les plus démunis des deux formes de capital culturel, comme l'indique leur niveau d'étude faible ou moyen et leur appartenance plus fréquente aux classes populaires.

Ce qui est en jeu, au-delà du degré inégal de détention du capital culturel, c'est la spécificité du pouvoir de référence du bibliothécaire ; celui-ci repose sur un travail d'analyse et de jugement qui fait subir par le passage à l'explicitation, une mutation à ce qui est analysé, en contribuant à le

faire accéder à l'ordre de la vérité scientifique ou de l'autorité intellectuelle. Ceci suppose une attitude intellectuelle théorique, c'est-à-dire des présupposés, et l'adhésion aux valeurs de désintéressement.

Ce pouvoir de nomination du bibliothécaire se différencie selon la position dans l'espace professionnel. Dans les positions d'« excellence », il repose sur la maîtrise des contenus de connaissances, savantes ou professionnelles et, dans les positions d'exécution, sur l'aptitude à re-connaître des biens et messages culturels produits par d'autres (par le classement catalogographique, la prescription culturelle ou la sélection informatisée de l'information). Cette aptitude s'exprime dans un travail technique de mise en forme qui se réfère aux normes culturelles et professionnelles dominantes. Dans un cas, il s'agit de rapporter les œuvres à des cadres de classement explicites en utilisant des règles établies (catalogage), dans l'autre, de les contester : soit en faisant appel à de nouvelles méthodes de recherche du savoir, soit en se fiant aux règles de classement intériorisées lors de l'acculturation scolaire sous forme de systèmes de goût (le bon livre, la bonne lecture), pour consacrer biens culturels et usage de ces biens au travers d'activités d'animation laissées, tant dans leurs contenus que dans les manières de proposer, au libre arbitre des professionnels.

Savant ou consultant ?

Le second facteur de structuration de la profession oppose deux sources de légitimité différentes du pouvoir de référence du bibliothécaire. Dans un cas, « l'autorité scientifique » détenue par le professionnel est le produit de la reconnaissance d'instances, qui détiennent le pouvoir ultime de consacrer les productions intellectuelles : le système d'enseignement, c'est-à-dire les spécialistes et les professeurs de l'enseignement supérieur. Dans l'autre cas, le bibliothécaire tire sa « crédibilité », c'est-à-dire son autorité intellectuelle et sa compétence sociale, de son utilité, c'est-à-dire de la reconnaissance par le public des services qu'il lui procure ; l'exercice professionnel est donc, dans ce cas, orienté davantage vers l'usage des biens culturels plutôt que vers la maîtrise des contenus des biens eux-mêmes.

A ces deux pôles, « savant » et « consultant », de la profession, pour reprendre l'expression de Freidson⁶, correspondent un rapport au savoir et au monde social différent, une éthique et une idéologie professionnelles distinctes, des enjeux et stratégies opposés des professionnels, eux-mêmes porteurs de caractéristiques différentes, notamment lorsqu'il s'agit de leur trajectoire sociale et professionnelle.

Si les bibliothécaires exerçant dans le secteur spécialisé (bibliothèques universitaires, grands établissements, Bibliothèque nationale) sont mieux représentés dans le pôle savant, et ceux des collectivités locales dans le pôle consultant, ce principe de structuration de la profession ne peut cependant être identifié à l'opposition secteur spécialisé/lecture publique. En effet, si l'on considère indépendamment les deux sous-espaces de la profession, (secteur spécialisé et lecture publique), on constate que leur structuration s'opère selon la même logique que celle constatée pour l'ensemble de la profession. Les deux principes de structuration dégagés par l'analyse sont donc explicatifs de chacun des deux sous-espaces considérés.

Ainsi la conception de la compétence et la représentation intellectuelle de soi, sur laquelle se fonde le système des aspirations professionnelles, tout comme la forme de la capitalisation intellectuelle, qui constitue pour le bibliothécaire un profit symbolique majeur de l'exercice du métier, renvoient-elles à deux logiques différentes selon la position occupée dans l'espace professionnel. Le pôle savant de la profession se caractérise en effet par un mode particulier d'entrée dans les connaissances, l'approfondissement, et par une éthique alignée sur les valeurs les plus conformes de l'école, ordre, rigueur, analyse, respect des règles établies, qui garantissent la valeur des produits intellectuels et la conservation du patrimoine culturel ou artistique. Prestige et notoriété scientifiques sont conférés par la production savante de travaux originaux ou la proximité avec ces travaux (spé-

cialisation). Pour leur élaboration, ceux-ci nécessitent du temps, qu'il s'agisse d'érudition, de recherche scientifique ou de construction de nouveaux cadres de classification des connaissances.

Dans le pôle « consultant », en revanche, l'excellence tient à la capacité à administrer la vie culturelle et à gérer des systèmes d'information. Elle vise à établir des connexions entre les hommes ou entre les idées, pour faire fonctionner des établissements de diffusion culturelle de plus en plus complexes par la taille et les missions, et à produire des systèmes temporaires de connaissances concernant les courants artistiques, littéraires, scientifiques du moment, ceci par anticipation, ou en réponse aux attentes des utilisateurs des services proposés. Aux valeurs de rigueur et de sérieux, au gouvernement par la règle, la thésaurisation pour soi et la rétention, caractéristiques du pôle savant de la profession, mieux représenté parmi les femmes issues des classes supérieures stables ou en déclin qui exercent plus souvent dans le secteur spécialisé, s'opposent l'éclectisme forcé des connaissances d'actualité, la polyvalence obligée, liés à la formation scolaire et universitaire, ainsi qu'aux conditions d'exercice professionnelles (lecture publique), la valorisation du plaisir, de l'ouverture, du dynamisme et des pri-

ses de risque professionnel (changements fréquents de poste) ou intellectuel (réhabilitation des œuvres, défense des petits éditeurs, intérêt pour les nouvelles technologies), ainsi que la curiosité intellectuelle, signe de bonne volonté culturelle de la petite bourgeoisie établie ou d'aspiration⁷.

La propension à thésauriser des savoirs culturels ou professionnels « en vrac », à sélectionner et, dans certains cas, à prescrire ce qu'il y a de plus représentatif dans l'actualité scientifique ou culturelle, ou à capitaliser des expériences très diverses par le biais de la mobilité professionnelle, est caractéristique des professionnels du pôle consultant. En jouant les utilités, ils peuvent bénéficier tout de suite d'une nouvelle crédibilité, différente de celle acquise dans la durée par la spécialisation et, du même coup, tenter de s'imposer, à l'intérieur comme à l'extérieur de la profession, en s'appuyant, pour accroître leur autonomie, sur un élargissement du public.

7. Selon le terme de Pierre BOURDIEU, *La Distinction*, Paris, Minuit, 1979.

6. Elliott FREIDSON, *La Profession médicale*, Paris, Payot, 1984.

Pratiques et conceptions

Sans remettre en cause le pouvoir de référence du bibliothécaire, l'esprit critique du pôle « consultant » opère un déplacement du droit de juger pour l'éternité du degré d'autorité ou de la place d'une œuvre au droit de juger de sa pertinence par rapport à une demande, et tend à périmer les pratiques professionnelles d'accumulation au bénéfice de celles qui visent la synthèse, la connexion des idées. Tournées vers la modernité, le progrès, l'avant-garde, celles-ci s'appuient sur une nouvelle éthique : la coopération et l'échange. Cette réinterprétation du rôle professionnel provoque une transformation en douceur des hiérarchies internes et introduit une nouvelle morale de l'interdépendance, du réseau, du partenariat, de la complémentarité, du travail d'équipe, les apports des uns complétant les insuffisances des autres.

Ces pratiques s'opposent aux pratiques de « distinction » liées à l'excellence et la notoriété que confèrent directement les activités de production intellectuelle, ou, par délégation, la gestion de la rareté de l'héritage du passé ou la cohérence du patrimoine de demain. Elles se distinguent également des pratiques de rétention associées à une expérience de déclin, qui conduisent au retranchement derrière la règle ; source de sécurité, celle-ci garantit le maintien de l'ordre de la bibliothèque et des connaissances.

Le second principe de structuration de la profession selon ces deux pôles, « savant » et « consultant », induit une opposition des conceptions du métier et des manières de le conduire. L'orthodoxie de la vision neutraliste de la bibliothèque, fondée sur l'acceptation de la cohérence et la pérennité des collections, et sur une forme d'organisation technique de l'accès à l'information (classification), suppose également une acceptation des hiérarchies établies à l'intérieur de la profession ; celles-ci sont considérées comme naturelles, allant de soi, tant qu'il y a accord sur les principes de division : autorité du savoir sur le travail technique de mise en forme. Auxiliaires scientifiques soumis à la possibilité de remise en cause permanente de leur autorité par les agents du système d'enseignement ou les spécialistes, qui constituent à la fois leur clientèle

et leurs concurrents directs, les « savants » sont enclins à réagir contre toute menace de bouleversement des catégories de perception de l'ordre professionnel et des techniques qui fondent leur marge d'autonomie par rapport aux instances de légitimation universitaires ou spécialisées. Le discours de dénégation symbolique des différenciations professionnelles, tel qu'il apparaît par exemple, en 1975, au moment de la crise de « l'unité » de la profession — rattachement des bibliothèques publiques au ministère de la Culture — en est une manifestation.

A l'opposé, l'hétérodoxie du pôle « consultant » s'exprime selon deux directions : soit elle cherche à agir sur la vision du monde en prescrivant de nouveaux systèmes de goût et manières de consommer, soit elle met l'accent sur les méthodes d'accès au savoir. Ce faisant, on observe une modification du rapport au savoir : l'acquisition des connaissances est moins recherchée pour elle-même, sachant qu'il est toujours possible d'accéder au savoir, qui reste, dans ce cas, à l'état de potentialité. Une telle conception du métier s'accompagne, selon l'option considérée, d'un renouvellement de la conscience militante ou d'une reformulation de la compétence technique cohérente avec l'idéologie de la neutralité : valorisation des techniques et méthodes d'accès aux savoirs en relation avec le développement des nouvelles technologies, appel à l'imagination, ou à l'imaginaire, prophétisme de l'intellectuel au service du peuple, recours à l'intervention pédagogique sous ses formes les moins scolaires pour créer un nouveau public utilisateur des services proposés (formation des utilisateurs, animation), intérêt militant pour faire accéder le public, même le plus réfractaire à la culture, ces nouvelles attitudes professionnelles constituent autant de manières diverses pour s'approprier ce qui définit l'enjeu du fonctionnement de l'espace professionnel : le pouvoir de référence. Mais le profit symbolique de ce pouvoir réside ici, moins dans l'autorité scientifique qu'il procure, que dans la notoriété intellectuelle et professionnelle. Celle-ci est liée à la mise en scène de la compétence culturelle du bibliothécaire dans l'animation et à l'imposition d'une définition « professionnelle » du métier, basée sur la compétence sociale et la maîtrise de nouveaux outils tech-

niques érigés en savoir-faire professionnels.

Les stratégies d'alliance, de complémentarité, de coopération avec les partenaires de la vie intellectuelle et culturelle et les autres prescripteurs professionnels, dont les collègues, constituent pour les professionnels du pôle consultant un moyen pour accroître leur autonomie par rapport au pôle savant, mais également par rapport à l'instance ultime de légitimation : le système éducatif. Au nom de l'efficacité ou du missionnariat culturel, l'alliance avec les autres prescripteurs, concurrents éventuels, garantit le succès auprès du public, fondement dans ce cas de l'autonomie professionnelle.

Heureux ou malheureux ?

En attribuant au hasard leur entrée dans la profession, c'est-à-dire à des ajustements successifs ou des reconversions de ce qui constituait traditionnellement les débouchés normaux des études littéraires, l'enseignement, ces professionnels démolissent l'idée de vocation plus souvent avancée par ceux du pôle savant. Ils sont prêts, notamment pour les plus jeunes, à investir dans le métier les dispositions de bons élèves, et à reconvertir l'intérêt pour la production scientifique, affranchie de l'ordre temporel, en prise de responsabilités gestionnaires, ou en défense de l'action culturelle engagée. Si les « savants » sont contraints de faire en permanence la preuve du niveau de leur compétence intellectuelle, tant à l'intérieur de la hiérarchie professionnelle qu'à l'extérieur, tout en évoquant, du moins pour les plus âgés d'entre eux, le sentiment d'élection qui leur a permis en entrant dans la profession de se « vouer à leur vocation », les « consultants » bénéficient de l'accroissement du niveau de scolarisation du public et de la spécialisation des demandes d'information. Grâce à cela, ils peuvent prendre de la distance par rapport à l'évaluation de leur compétence culturelle (tout savoir) en y substituant des méthodes relationnelles et intellectuelles et des outils technologiques qui contribuent à maintenir l'écart entre experts et profanes.

A chaque partie de l'espace professionnel correspondent des carrières différentes, explicatives du système de dispositions que les bibliothécaires investissent dans la manière de tenir le poste, ainsi

que des prises de position divergentes. Celles-ci se définissent par les relations qui existent entre les dispositions des individus et leur position dans la profession, et s'expriment, par exemple, dans les objectifs fixés à l'action (transmettre l'information ou promouvoir la culture), ou dans le rapport, heureux ou malheureux, que les bibliothécaires entretiennent avec l'exercice du métier.

En effet, selon le moment d'entrée dans la profession et les modes de recrutement, les possibilités de promotion interne, la socialisation professionnelle et la rentabilité du diplôme ne sont pas identiques, autrement dit, les chances d'occuper certaines positions professionnelles et les conditions sociales à respecter pour y réussir varient. Les professionnels recrutés avant la période d'engorgement, différente selon qu'il s'agit du secteur de l'Etat ou des collectivités locales, se sont orientés plus souvent vers le pôle savant de la profession, pour les personnels de l'Etat originaires des classes supérieures, et vers le pôle de l'animation culturelle, pour ceux issus des classes moyennes intellectuelles et des classes populaires. Les premiers pouvaient s'attendre à une progression balisée dans la carrière, c'est-à-dire contrôlée et garantie : il suffisait d'attendre « son tour de bête » en perfectionnant sa spécialisation thémati-

que. Les seconds, par contre, bénéficièrent de conditions nouvelles (création de bibliothèques), qui leur permirent d'investir très tôt, compte tenu de leur âge, des positions novatrices de vulgarisation culturelle et de gestion d'établissement.

Tout autre est la situation professionnelle de ceux qui arrivèrent dans la profession vers les années soixante-dix. Plus souvent issus des fractions ascendantes des classes moyennes et des classes populaires, ils se sont orientés vers la profession par anticipation de la fermeture des emplois dans l'enseignement, ou reconversion après un échec aux concours d'enseignants malgré leur bonne réussite scolaire. Munis d'une expérience professionnelle antérieure plus éclectique, ils se sont trouvés placés sur des tâches peu en correspondance avec leur qualification, et sans perspective de carrière ni d'accès à des activités plus appropriées à leur compétence intellectuelle. Pour revaloriser une position peu conforme à leur système d'aspirations, ils se trouvent donc enclins à vouloir « sortir du rang », en mettant en œuvre une nouvelle qualification professionnelle, acquise dans la mobilité des postes et le glissement des fonctions exercées.

On s'adapte

On peut en effet considérer que la position relative des agents proches du pôle d'excellence « professionnel » s'est améliorée, si l'on en juge par l'atténuation de la part des traits négatifs qui pesaient sur l'image de la profession : célibat, féminisation. Leur compétence professionnelle étant le produit d'adjonctions successives d'expériences acquises sur le terrain antérieurement ou dans l'exercice de la profession, ils ont tendance à accepter et retourner les contraintes imposées sur le déroulement de leurs carrières — comme par exemple les changements dus à la mobilité du mari pour les femmes —, ou à anticiper sur les contraintes : la transformation du sens de la promotion interne vécue comme une reconnaissance de fait, statutaire, de leur excellence, et non comme un rattrapage des filières scolaires, en est un exemple.

En outre, leurs tentatives pour améliorer la sphère de compétence professionnelle se traduit par l'investissement personnel (savoir s'imposer) et la multipositionnalité fonctionnelle des postes de contrôle de la profession (participation aux commissions administratives, associations professionnelles, syndicats, instances de formation). Celle-ci se distingue de la multipositionnalité intellectuelle relative des professionnels proches des postes d'excellence du pôle savant (colloques internationaux, etc.), en relation avec un mode traditionnel d'évaluation de la compétence « savante » qui nécessite de demeurer longtemps au même endroit et de s'y maintenir, quand on a obtenu le poste correspondant à son domaine de spécialisation. La logique d'excellence est, dans ce cas, non plus celle de l'adaptation au changement et de savoir faire preuve de qualités nouvelles, mais de progression, de « curriculum » vers une maîtrise toujours plus approfondie des connaissances.

Le regroupement de la profession autour des nouveaux professionnels « experts-consultants » ne peut cependant s'opérer que sous certaines conditions. Il faut que les valeurs dont ils sont porteurs soient reconnues. Il faut que le nouveau rôle professionnel, qu'ils ont élaboré et qu'ils défendent, constitue un schéma d'identification sociale suffisamment puissant pour que les jeunes professionnels soient contraints de construire

R

leur identité sociale à son image. La constitution d'une avant-garde professionnelle, hétérogène certes, mais suffisamment unifiée symboliquement pour imposer la croyance en son existence, passe par un travail de représentation sociale, et ce malgré les réticences des fractions traditionnelles dominantes de la profession. Un tel travail passe par l'imposition, dans le système de formation notamment, de catégories de pensée et de schèmes de perception de la profession et plus largement du monde social.

Fondé sur une idéologie de la valorisation de la productivité et sur la rationalisation de l'intérêt général reposant sur un arbitrage organisé, ce nouvel élitisme professionnel s'exprime dans un discours de remise en cause, qui cache en fait un travail de remise en ordre différent (changement, adaptation), lequel s'appuie sur les mêmes valeurs intellectuelles d'universalité et de neutralité. Il est surtout le fait des jeunes générations issues des fractions d'encadrement des classes moyennes et supérieures, et des agents sur-sélectionnés issus des fractions populaires, tandis que les jeunes professionnels issus des fractions intellectuelles s'orientent plutôt vers l'administration de la vie culturelle (animation) et l'acquisition d'une notoriété intellectuelle obtenue par la proximité avec le milieu des créateurs.

Lorsque la distorsion entre le titre et le poste occupé, ou entre les activités de re-connaissance par rapport à celles de connaissance, est trop forte, compte tenu des caractéristiques scolaires et sociales des professionnels, le rapport des bibliothécaires à leur position peut être qualifié de désenchanté. Le blocage des carrières des générations les plus jeunes ou l'absence de possibilité de promotion statutaire, joints à une distance effective entre la réalité des pratiques professionnelles et le système des aspirations, conduisent à observer l'expression d'un fort ressentiment professionnel et de demandes de reconnaissance différenciées selon la position occupée dans l'espace professionnel.

Et la reconnaissance ?

Les effets conjoints de la démocratisation de la profession et de l'élévation générale du niveau d'études conduisent les licenciés du pôle « consultant », placés sur des positions dévaluées par rapport à leur titre scolaire, à revendiquer une reconnaissance statutaire de leur qualification intellectuelle et personnelle (qualités relationnelles, adaptabilité). Compte tenu de la faiblesse des contreparties fournies par l'activité professionnelle (rémunération, horaires...), leur « professionnalisme » passe par la subordination de l'image érudite (tout savoir), rendue obsolète par la diversité des fonds et des publics, à une définition du métier en terme de médiation éducative — plutôt féminine —, ou techniciste — plutôt masculine. Cette nouvelle définition professionnelle leur permet d'échapper à une identité de statut et de fonction avec le milieu enseignant, tout en « prétendant » devenir indispensables d'une autre manière. Leur revendication statutaire s'accompagne d'un hédonisme et libéralisme culturel, nouvelle éthique des classes moyennes de la bourgeoisie d'aspiration : réclamation du droit au temps libre, du plaisir, de l'épanouissement individuel, volonté de transformation des rapports hiérarchiques dans l'auto-gestion, notamment chez ceux qui, n'exerçant pas de fonction d'autorité, détiennent un savoir.

La redéfinition de la médiation selon deux variantes, technique et éducative, liées aux progrès de la demande d'information et de culture, contribue à asseoir une nouvelle autorité et favorise la volonté de se voir reconnu officiellement un rôle moteur du changement. On mesure donc tout ce qui sépare cette revendication de reconnaissance de celle des professionnels, sur-qualifiés ou non, du pôle savant. Celle-ci vise à la reconnaissance intellectuelle de soi ; elle passe par une demande de possibilité de carrière favorisant l'adéquation entre la formation spécifique reçue et le poste, et de formation permanente propre à renforcer la logique autonome de la compétence savante, liée à une autre conception du spécialiste : celui qui maîtrise un domaine de connaissance et non pas uniquement les techniques de repérage ou de prescription des savoirs.

L'impossibilité d'une reconnaissance effective de leur niveau de connaissance conduit les plus lucides et les plus jeunes de ce pôle à un désengagement professionnel et à un repli sur les valeurs de loisirs et familiales, ce d'autant plus que l'effet de leur trajectoire sociale s'exprime professionnellement par une crispation morale sur les valeurs du passé (conservation) et l'attachement aux valeurs sûres de la bourgeoisie traditionnelle, comme en témoignent l'idéologie du discours sur les nouvelles technologies et le refus de tout engagement militant.

Ainsi, les réactions à la mutation de la profession sont-elles très différentes d'un individu à un autre. Les uns souhaitent l'accélérer en modifiant, par la formation professionnelle, les catégories de perception et les savoir-faire, les autres veulent la freiner par l'atten-

tisme, car ils l'associent à leur disparition, certains enfin l'ignorent car elle menace peu leur position de monopole. Certains facteurs explicatifs de ces attitudes différentes renvoient à des modifications sociales et technologiques qui dépassent largement

le champ de la diffusion culturelle par la bibliothèque, d'autres à des déterminations intrinsèques à l'organisation de la profession, qu'il s'agisse des conditions réelles d'exercice du métier ou des déterminants de l'évolution des carrières.